

Ville de LAMBALLE-ARMOR

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six juin, à 18H30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'espace Lamballe Terre & Mer, 41 rue Saint-Martin à Lamballe-Armor, sous la présidence de M. Philippe HERCOUËT, Maire de la commune de Lamballe-Armor.

Date de l'envoi de la convocation : 20 juin 2023.

PRESENTS :

ARTHEMISE Fabienne, BENOIT Jean-François, BERNU Sylvain, BOUZID Nathalie, BREXEL Pierrick, BRIENS Pierrick, BURLOT David, CAURET Camille, de SALLIER DUPIN Stéphane, GAUVRIT Thierry, GILLARD Nadine, GOUEZIN Alain, GUYMARD Jean-Luc, HERCOUET Philippe, JEGU Josianne, LE MAUX Thierry, LE MOIGNE Christine, L'HEVEDER Jérôme, LINTANF Goulven, MEGRET Yves, MERIAN Caroline, PECHA Virginie, RICHEUX Laëtitia, ROYER Thierry, URVOY Laurence, VITEL Fabien

ABSENTS :

- FORTIN Céline donne pouvoir à HERCOUËT Philippe,
- GOASTER Samy donne pouvoir à de SALLIER DUPIN Stéphane,
- LAVENU DE NAVERAN Hélène donne pouvoir à CAURET Camille,
- LE BOULANGER René donne pouvoir à GRIMAULT David,
- LE GUEN Nadège donne pouvoir à GAUVRIT Thierry,
- LEVY Christelle donne pouvoir à L'HEVEDER Jérôme,
- M'BAREK Sébastien donne pouvoir à BERNU Sylvain,
- LE BOUCHER Colette, GRIMAULT David

SECRETAIRE DE SEANCE : URVOY Laurence

Délibération n°2023-068

Membres en exercice : 35 – Présents : 26 - Absents : 9 – Pouvoirs : 7

AFFAIRES FONCIERES

CESSION DE LA PARCELLE 142 ZH 001 A TDF (MAROUE)

La société TDF (Télédiffusion de France), opérateur privé d'infrastructures de diffusion et gestionnaire de réseaux numériques, a sollicité la commune pour faire l'acquisition de la parcelle cadastrée 142ZH001 d'une contenance de 300 m² et située en zone A du Plan Local d'Urbanisme.

Le projet de TDF consiste en l'implantation d'une antenne relais de radiotéléphonie d'une hauteur de 30 mètres, visant à compléter la couverture de la ligne SNCF Paris-Brest tout en palliant à une zone blanche. Concernant l'implantation de l'infrastructure, des avis administratifs et techniques préalables ont été sollicités par TDF auprès du service instructeur des autorisations d'urbanisme, de l'agence technique départemental vis-à-vis de la RD46 et du service du domaine public vis-à-vis de la voie communale. TDF conditionne cette acquisition à l'obtention des autorisations d'urbanisme, purgées de tous recours.

Cette parcelle en bord de champ a été transférée au patrimoine privé communal lors des opérations de remembrement de 1979, et n'est d'aucune utilité pour la commune. La parcelle fait partie du domaine privé communal, et peut être aliéné sans formalités spécifiques pour ce projet d'équipement d'intérêt général.

Un prix forfaitaire de 10 000€ a été proposé par la société. Cette valeur a été confirmée par le service des domaines, qui valorise forfaitairement le bien en fonction de ce type de projet spécifique.

Au regard de l'avis des domaines en date du 16 mars 2023, délivré par la Direction de l'Immobilier de l'Etat, estimant la valeur forfaitaire du bien à 10 000 €, assortie d'une marge d'appréciation de 10%,

Après en avoir délibéré :

Le Conseil municipal :

- CEDE ce terrain cadastré 142ZH001 à la société TDF au prix de 10 000 €, sous réserve de l'obtention des autorisations administratives et d'urbanisme purgées de tous recours, pour l'implantation d'une antenne relais.
- DIT que les frais liés à cette vente sont pris en charge par l'acquéreur,
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer le compromis de vente, l'acte et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR, LESDITS JOUR, MOIS ET AN.

(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le

28 JUN 2023

Philippe HERCOUET


Maire de Lamballe-Armor



Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le 29 JUN 2023

De la publication le 29 JUN 2023


Pour le Maire
Par délégation
Lydie MICHEL
Directrice
Administration Générale